

FINANCES

SAINTE BAZEILLE: quelques chiffres clés pour 2012

3 154	<i>la population de Sainte Bazeille (Sce INSEE) , en progression de 6 % en 3 ans</i>
33	<i>le nombre d'agents employés par la Commune</i>
310	<i>l'effectif des enfants scolarisés à Ste Bazeille, dont 122 en maternelle et 188 en primaire</i>
4, 2	<i>en millions d'euros, le montant total du budget 2012 (fonctionnement et investissement)</i>
998	<i>en milliers d'euros, le montant attendu des impôts locaux à la charge des contribuables bazeillais pour le budget de la Commune</i>

Fiscalité locale - Taux d'imposition 2012

Taxes perçues par la Commune	Taux	Charge moy par habitant sur la Commune en 2011	Moy. constatée sur la strate* en 2011
Taxe d'habitation	11.46%	106 €	138 €
Taxe foncier bâti	23.30%	172 €	174 €
Taxe foncier non bâti	120.94%	33 €	16 €

*strate : commune de même importance démographique

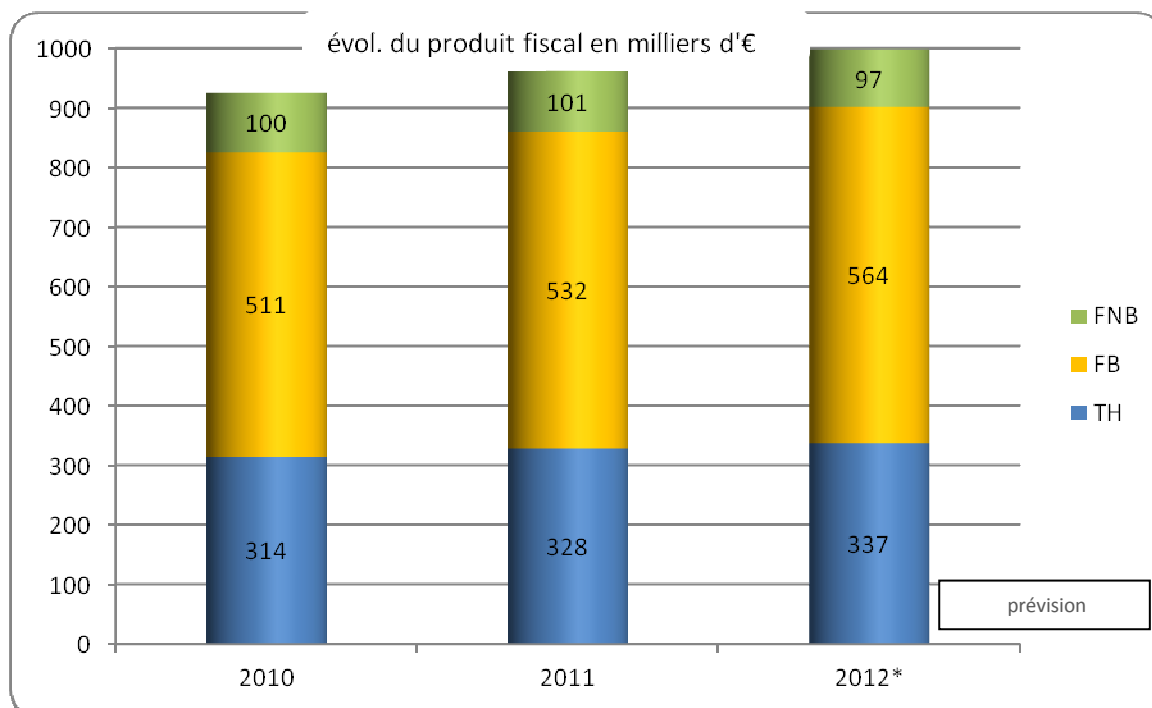
Avec une gestion budgétaire maîtrisée, **le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter en 2012 le taux communal des taxes d'habitation et du foncier bâti, mais aussi, de baisser de 8 % le taux de la taxe du foncier non bâti**, tenant compte pour celle-ci, d'une compensation reçue de Val de Garonne Agglomération suite à une réforme de la fiscalité territoriale.

A noter que pour la taxe d'habitation, un abattement général de 15 %, appliqué sur la valeur locative (servant de base au calcul de l'impôt), permet aux foyers bazeillais de bénéficier d'une imposition bien inférieure à la moyenne de la strate.

EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL DE LA COMMUNE

La croissance du produit fiscal est liée à trois éléments :

- Augmentation des bases de valeurs locatives décidée par l'Etat (+ 2 % en 2012)
- Détermination du taux, appliqué à chaque taxe, par le Conseil Municipal
- Augmentation du nombre d'habitations et de la population sur la Commune



Malgré des taux inchangés depuis 2010, l'évolution dynamique du produit fiscal permet de garantir la qualité des services proposés à la population et de poursuivre la réalisation de nouveaux équipements publics.

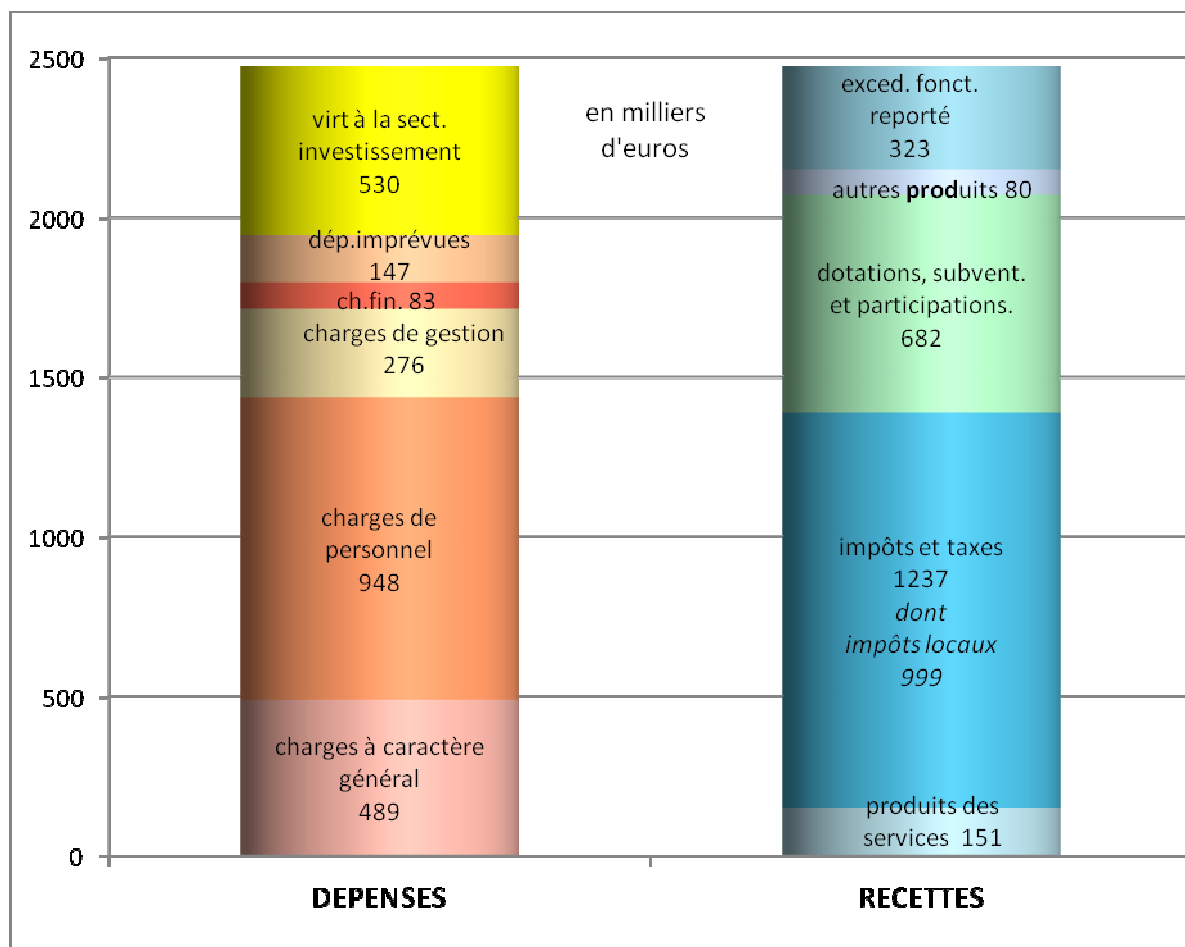
A QUOI SERVENT VOS IMPOTS LOCAUX ?

Le produit des impôts locaux encaissé par la Commune, représente 23 % des recettes totales du budget. Cela vient financer en partie les dépenses de fonctionnement et d'investissement :

- ✦ écoles, restaurant scolaire, CLAE
- ✦ accueil et information de la population
- ✦ cadre de vie (entretien espaces verts et bâtiments communaux, travaux de voirie, éclairage public...)
- ✦ équipements sportifs
- ✦ culture sous ses diverses disciplines
- ✦ et bien d'autres services ou activités non détaillés dans les dépenses budgétaires présentées ci dessus

LE BUDGET 2012

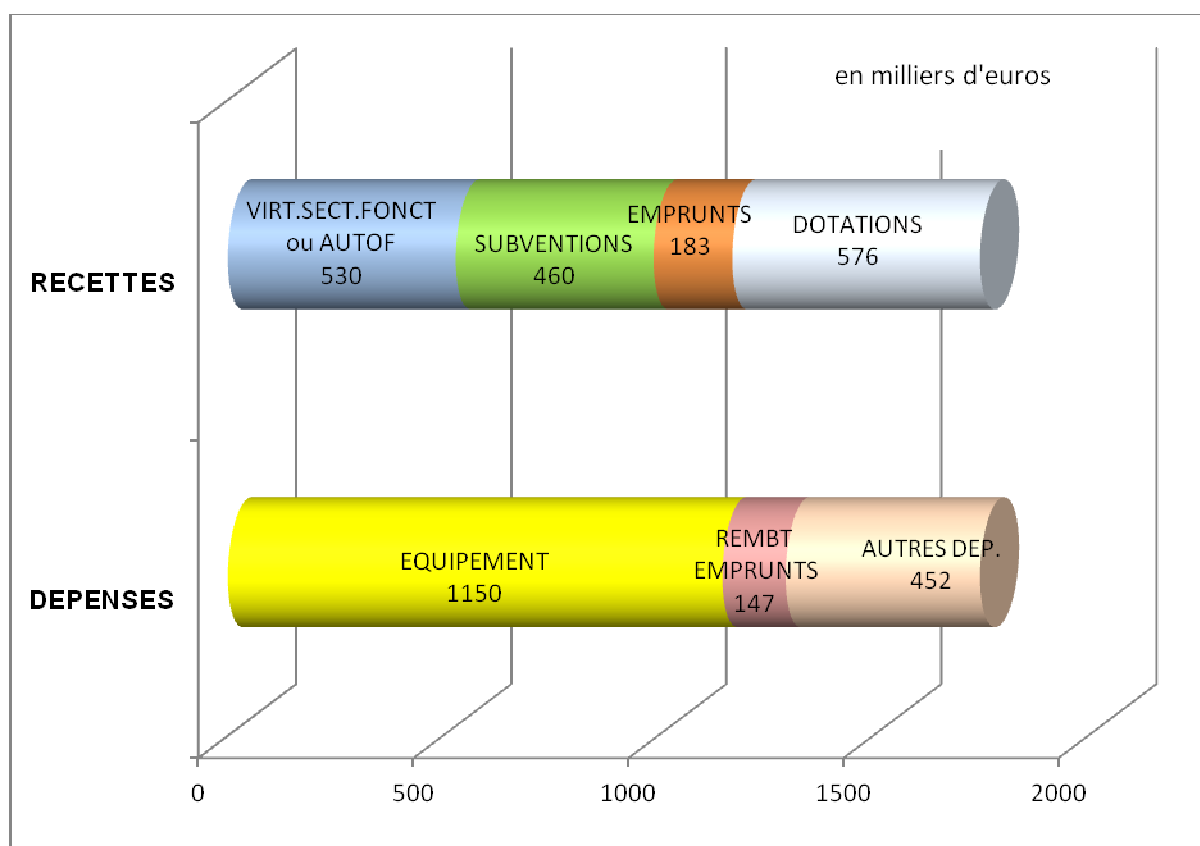
SECTION FONCTIONNEMENT : 2 473 622 €



En 2012, les prévisions de **recettes de fonctionnement** sont en progression de 3.2 % comparées au budget 2011. Cette augmentation est constatée principalement sur le produit des impôts et taxes dont le montant se trouve revalorisé de 4 % en rapport avec l'évolution des bases d'imposition (nouvelles habitations et croissance de la population).

Pour tenir compte de l'évolution des services à la population et du développement démographique sur la Commune de Sainte Bazeille, les prévisions de **dépenses de fonctionnement** progressent dans les mêmes proportions que les recettes. Les charges de personnel évoluent de 2 % pour accompagner les évolutions de carrière de nos agents. Il faut également noter dans ces dépenses de fonctionnement, l'effort porté en faveur de la dotation à la section d'investissement (21 %) qui, au-delà du remboursement de la dette, permet d'autofinancer en 2012 de nouveaux investissements sans avoir un recours systématique à l'emprunt.

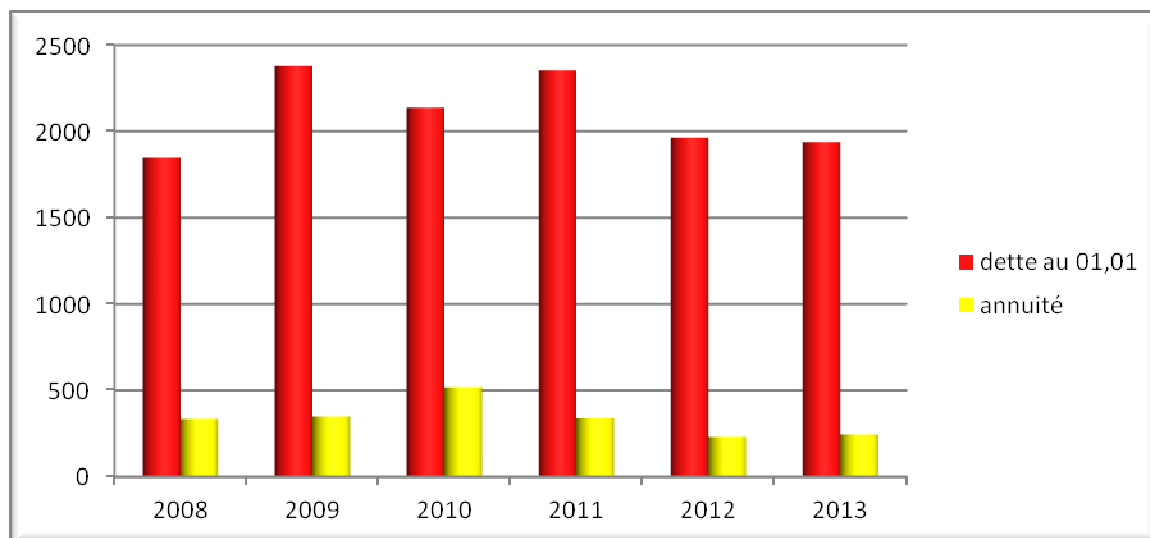
SECTION INVESTISSEMENT : 1 749 947 €



En 2012, les dépenses d'équipement inscrites au budget s'élèvent à 1 150 K€, dont 477 K€ constituent des dépenses engagées en 2011 et en fin d'opération sur le début 2012 (foyer rural). Ces opérations sont financées principalement par des subventions (40 %) et par autofinancement (44%). Le recours à l'emprunt est ainsi limité (16%). Les principales nouvelles dépenses comprennent :

- ✦ l'aménagement du cabinet médical, d'un coût de travaux de 120 K€, financé par emprunt et pour lequel le remboursement sera compensé en partie par le loyer versé par les médecins
- ✦ l'aménagement paysager de la plaine des sports
- ✦ l'aménagement du parking Jean Bousquet dans le centre bourg
- ✦ travaux de voirie pour sécuriser l'accès à proximité de l'école maternelle
- ✦ travaux sur les bâtiments communaux (dont extension préau école maternelle...)
- ✦ nouveaux équipements et renouvellement mobilier et matériels
- ✦ études sur le projet d'aménagement de la place du marché et du hangar Rapin dans le cadre d'une opération urbaine collective

EVOLUTION DE LA DETTE



Sur ces dernières années, malgré des investissements importants réalisés (écoles, foyer rural, aménagement bourg, équipements sportifs...), la dette a été contenue dans des limites raisonnables. La capacité de désendettement s'améliore encore. Elle passe en dessous de la barre de 5 ans (4,2 ans). La charge de l'annuité se trouve également en forte diminution ces 2 dernières années (-30%).

Nous avons donc là de nouvelles marges de manœuvre intéressantes qui nous permettent de recourir à l'emprunt pour financer à l'avenir de nouveaux programmes d'investissement.

UNE GESTION PRUDENTE RESTE NEANMOINS ESSENTIELLE DANS UN CONTEXTE DE CRISE

Au vu d'une certaine aisance financière, nous pourrions être tentés par un élargissement des services à la population et par la réalisation de projets d'investissements qui apporteraient une amélioration du cadre de vie et des équipements. Pour ceux là, les Elus ne manquent pas d'idées... Mais, dans la période de crise que nous connaissons et qui touche l'ensemble de nos foyers, nous devons maintenir une gestion prudente de nos finances. Beaucoup d'incertitudes pèsent sur les Collectivités Locales et leur capacité à trouver les financements nécessaires à leurs projets (subventions, emprunts). L'alourdissement de la fiscalité, pour s'assurer des recettes supplémentaires, ne peut être la solution à retenir. Aussi, nous devons encore considérer pour le budget 2013, les priorités qui nous paraissent urgentes et indispensables et, plus que jamais, rechercher de nouvelles sources d'économies dans les dépenses budgétaires. C'est à ces conditions là que l'aisance financière sera préservée dans l'intérêt de l'ensemble des Bazeillais et que la Commune poursuivra un développement harmonieux.

Didier RESSIOT, Adjoint aux Finances